

Quarante millions d'euros au bénéfice des Ardennais

Signé le 21 février 2005, le Contrat Territorial s'est achevé le 31 décembre 2007. Il a permis d'engager de grands projets soutenant l'économie ardennaise et l'aménagement du territoire départemental. Catherine Delmas-Comolli, Préfète des Ardennes, en fait le bilan.

“La plupart des projets inscrits au Contrat Territorial sont aujourd'hui engagés, explique la Préfète des Ardennes. Le bilan est sur ce point plus que satisfaisant, si on le compare à d'autres contrats de sites. Le taux global d'engagement des crédits, soit 82,6% est bon”.

En février 2005, afin de revitaliser l'économie ardennaise et accroître l'attractivité des Ardennes (290 000 habitants, 13% de taux de chômage), un contrat territorial (2005-2007) a associé l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires, l'Université de Reims Champagne-Ardenne et EDF.

Ce Contrat Territorial a mobilisé 40 M€ de crédits publics (industrie, transports, urbanisme, formations supérieures, artisanat, commerce, tourisme, etc) dont 17 M€ apportés par l'Etat. Une partie de ces crédits étaient déjà préinscrits au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

Friches industrielles et zones d'activités

Le Contrat s'est articulé selon trois grands axes de réalisations : l'amélioration de l'attractivité du territoire ardennais, la création d'un pôle d'excellence économique et l'accompagnement des mutations économiques dans les Ardennes. *“En matière d'attractivité du territoire, souligne Catherine Delmas-Comolli, le Contrat a permis l'amorce de la réalisation de l'A34, une action qui a été poursuivie dans le cadre du*



Catherine Delmas-Comolli, Préfète des Ardennes

contrat de développement économique des Ardennes (CDE). Il a permis aussi la résorption des friches industrielles (Manil et Bekaert) et l'aménagement de zones d'activités de grande qualité comme le parc communautaire de Givet dont les travaux devaient être terminés fin mai 2008 ou la zone industrielle de Tournes-Cliron dont la fin des travaux est prévue fin septembre 2008”.

La Préfète des Ardennes insiste aussi sur l'établissement d'un pôle d'excellence économique qui s'est traduit notamment par la création au CRITT (Centre Régional d'Innovations et de Transferts de Technologie) de trois nouveaux départements (ingénierie numérique, peintures industrielles et poudres

métalliques). *“Nous avons de plus réalisé une étude sur les besoins de filières de formation et sur le développement de l'enseignement supérieur dans les Ardennes qui a abouti notamment au projet de création d'un troisième département d'IUT, une filière hygiène, sécurité et environnement”*, note la Préfète des Ardennes.

Quelque 370 Ardennais reclassés

Les crédits publics du Contrat Territorial ont en outre permis la création d'un dispositif expérimental de cellule de reclassement inter-entreprises. Trois conventions de reclassement ont été mises en place. Elles ont concerné 370 salariés. *“Pour accompagner les mutations économiques, nous avons de plus lancé de grandes opérations de restructurations de l'artisanat et du commerce (ORAC - démarches de qualité, communication, guides de savoir-faire, soutien des unions commerciales et artisanales)”* indique dans son bilan Catherine Delmas-Comolli.

La Préfète des Ardennes y signale aussi *“l'action expérimentale en faveur de la création, de la reprise et de la transmission d'entreprises à travers deux forums (2006 et 2007) qui ont remporté un franc succès et la mise en service d'un numéro vert à ce sujet”* et *“le soutien des opérations touristiques avec la réalisation du projet de vélo-route en bordure de Meuse”.*